

mement pour mettre fin à cet état de choses;

3. Vu que quatre-vingt-quinze pour cent de nos exportations se font par voie de mer, il est de la plus haute importance que nos routes commerciales soient protégées. Jusqu'ici c'a été la Grande-Bretagne qui a fait la police de ces routes; mais le moment est venu où le Canada doit soulager le contribuable anglais d'une partie de ce fardeau;

4. Nous sommes d'avis que la politique navale annoncée par le Gouvernement est de tout point insuffisante. Cette marine qu'on nous propose nous paraît absurde, inutile et d'un prix exagéré; elle nous rendra peu de service tant pour la protection de nos routes que pour celles de l'empire en temps de guerre;

5. J'ai foi, non pas en une marine canadienne, mais en une grande marine impériale, maintenue aux frais de tout l'empire, et non des contribuables de la Grande-Bretagne seulement. Je crois que cette marine devra recevoir une impulsion unique. Je ne vois pas autrement, qu'elle puisse donner toute sa valeur. Une marine comme celle que nous propose le Gouvernement pourrait encore être de quelque utilité si, en temps de guerre, elle doit former partie intégrante de la grande marine impériale. C'est peut-être ma faute; mais, pour ma part, je ne vois rien dans ce bill qui réponde à ce que j'ai préconisé.

6. Au dire des experts, les Dreadnought sont les navires qu'il faut en ce moment. C'est pourquoi nous devrions demander que l'on construise immédiatement un ou deux Dreadnought au Canada, et aux frais du Canada. Cela aidera à écarter la menace de l'Allemagne, ou celle de n'importe quel autre pays. Par là, nous aiderons à maintenir la suprématie de la Grande-Bretagne sur les mers du globe; ce qui me paraît être d'une importance mondiale.

7. Selon moi, monsieur l'Orateur, les citoyens de ce pays en grande majorité se rendent compte que la prospérité future du Canada, dépend de notre étroite liaison avec l'empire britannique, tant pour nos intérêts politiques que commerciaux.

Pour moi, je le répète, il n'y a qu'un trône, un seul drapeau, une seule marine.

M. L. A. A. RIVET (Hochelaga): Monsieur l'Orateur, c'est vraiment une circonstance de bon augure pour la mesure législative dont la Chambre est saisie en ce moment que, au fur et à mesure que ce débat va se déroulant, le contraste s'accroît de plus en plus entre l'abondance des arguments apportés à l'appui de cette mesure ministérielle et la pénurie évidente de preuves militant contre son adoption.

Après avoir écouté avec une religieuse attention les paroles tombées des lèvres du député de Souris (M. Schaffner), je me raffermiss davantage dans cette opinion. Car,

M. SCHAFFNER.

après s'être donné en pure perte un mal infini, après avoir sué en vain sang et eau, en quête d'arguments ayant le mérite de la nouveauté, après avoir puisé dans les ressources à mon avis inépuisables de cette imagination si riche et si fertile dont il est doué, mariée qu'elle est à un esprit d'impérialisme fort prononcé, l'honorable député a fini par découvrir ou il a cru avoir trouvé un nouvel argument, et certes, l'étrangeté de cet argument, j'en suis convaincu, a dû provoquer la surprise chez tous les députés et être pour eux toute une révélation. Monsieur l'Orateur, en entendant notre honorable collègue déclarer en plein parlement que le Gouvernement, en saisissant la Chambre de cette mesure, n'avait visé qu'à faire plaisir à la province de Québec, je dois l'avouer, j'ai été frappé de stupéfaction et cet étonnement sera sans doute partagé, demain à la lecture de ce discours, par mon ami M. Henri Bourassa, l'excellent allié du député de Jacques-Cartier (M. Monk).

Je ne veux pas m'attarder à critiquer la thèse développée par l'honorable député. Seulement je lui ferai observer que sur cette mesure législative qui, à mon avis et aux yeux de toute la députation, est de la plus haute importance au point de vue national, la province de Québec dont je m'honore d'être l'un des représentants ici, n'entend nullement prendre une attitude différente de celle des autres provinces. Les mobiles auxquels obéissent les Canadiens, en dehors de toute considération d'ordre ethnique ou culturel, agissent avec tout autant de puissance dans la province de Québec qu'ailleurs et nous entendons bien prêter tout notre appui à cette mesure législative, nonobstant l'attitude adoptée par quelques individualités marquantes de notre race et de notre province, qui demain sans doute, mieux inspirées, avoueront que la majorité avait raison et qu'elle a adopté la seule attitude légitime.

La province de Québec n'entend nullement s'isoler au sein de cette Chambre et du pays. Telle n'a jamais été la pensée qui a inspiré les chefs de notre province. Si, à une certaine époque et dans des circonstances dissimilaires sans doute, quelques Franco-Canadiens de la province de Québec ont voulu lui donner une orientation différente, ces jours sont passés, Dieu merci, et aujourd'hui ils ne dirigent plus qu'une infime minorité.

Il y a quelques semaines, au cours de mes remarques sur le budget, j'avais l'honneur de faire observer à cette Chambre que j'entendais appuyer le projet de loi actuellement soumis à nos délibérations et sans assigner à mon attitude d'autres motifs que le besoin de protection de soi-même qui doit caractériser les nations comme les individus, j'exprimais l'intention de motiver ultérieurement, d'une façon plus expli-